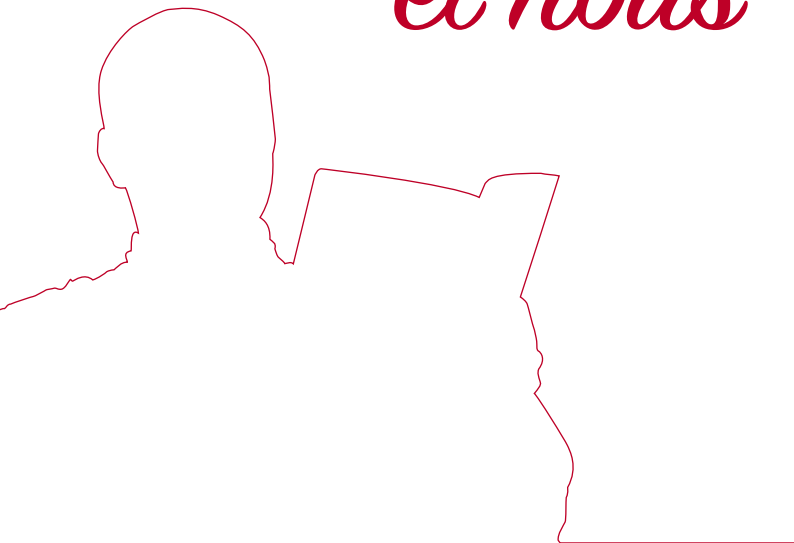




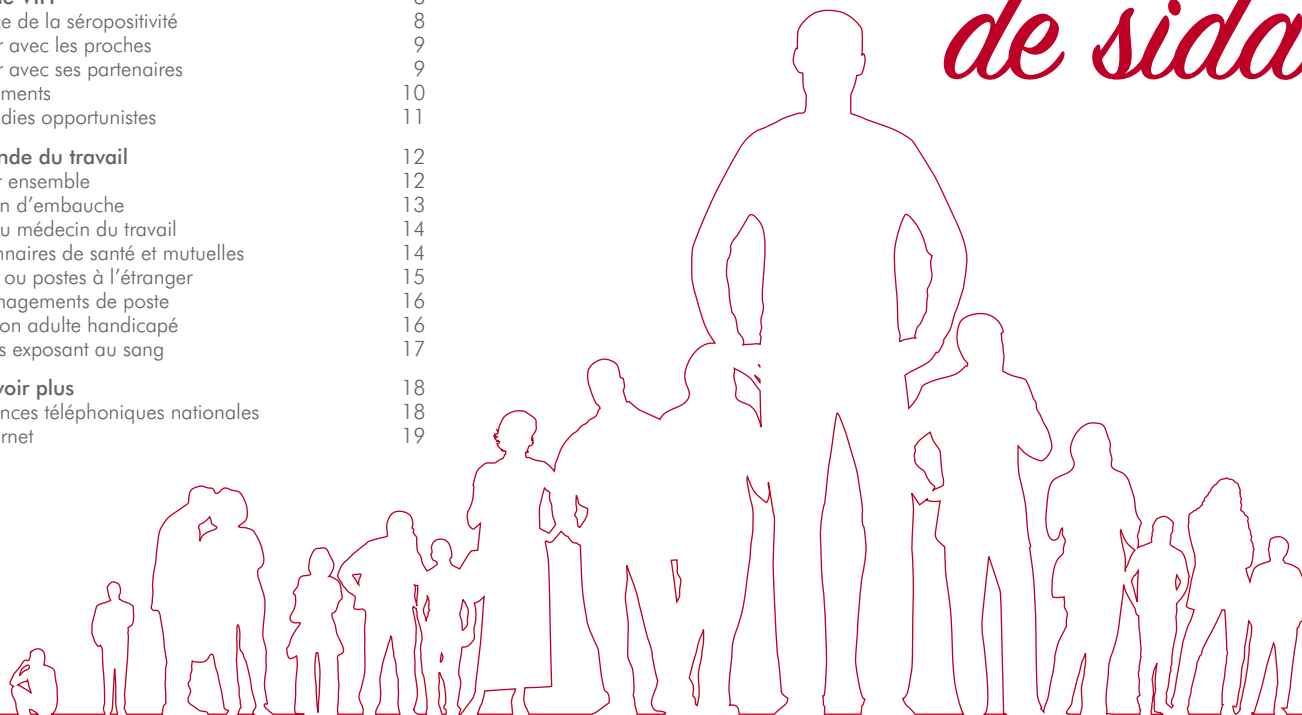
Le sida et nous



Sommaire

L'épidémie de sida	3
Le VIH	4
La séropositivité	4
Le sida	4
La transmission	5
Le dépistage	5
L'épidémie dans le monde	6
Les autres infections sexuellement transmissibles	6
Vivre avec le VIH	8
L'annonce de la séropositivité	8
En parler avec les proches	9
En parler avec ses partenaires	9
Les traitements	10
Les maladies opportunistes	11
Sida et monde du travail	12
Travailler ensemble	12
L'entretien d'embauche	13
Le rôle du médecin du travail	14
Questionnaires de santé et mutuelles	14
Missions ou postes à l'étranger	15
Les aménagements de poste	16
L'allocation adulte handicapé	16
Accidents exposant au sang	17
Pour en savoir plus	18
Permanences téléphoniques nationales	18
Sites Internet	19

L'épidémie de sida



Le VIH

Le VIH, virus de l'immuno-déficience humaine (VIH), est un rétrovirus qui entraîne un affaiblissement de l'organisme et finit par provoquer un sida. Dans les pays développés, grâce aux multithérapies et au suivi médical, la contamination par le VIH provoque une maladie chronique, c'est-à-dire qui évolue lentement.

Le sida, qui correspond à la forme la plus grave, se manifeste plusieurs années après la contamination.

La séropositivité

Quand une personne a été contaminée par le VIH, son organisme produit des anticorps anti-VIH. Lorsque l'on trouve ces anticorps dans le sang, il est certain que la personne a été contaminée, on dit alors qu'elle est séropositive (plus exactement séropositive au VIH).

Etre séropositif signifie donc que l'on est contaminé par le virus, que l'on est atteint d'une infection par le VIH, et qu'on le sera toute sa vie, mais cela ne veut pas dire que l'on est malade du sida. Lorsque les personnes séropositives ne présentent aucun signe de maladie, on dit qu'elles sont « asymptomatiques ». Cette période peut durer plusieurs années.

Le sida

Le sida correspond uniquement à la forme avancée de l'infection par le VIH, lorsque des maladies liées à un affaiblissement important du système immunitaire apparaissent.

Les lettres SIDA signifient « Syndrome d'Immuno-Déficience Acquise » :

- un syndrome est un ensemble de symptômes ;
- l'immuno-déficience caractérise la perte de la capacité à lutter contre les infections ;
- acquis signifie que cette maladie n'est pas héréditaire mais se transmet d'une personne à l'autre.

En cas d'urgence

Dans les heures qui suivent une situation à risque élevé (rapport sexuel non protégé, rupture de préservatif, partage de seringue, blessure avec une seringue contenant du sang...), il est nécessaire de consulter rapidement un médecin pour évaluer l'importance du risque et, éventuellement, envisager un traitement préventif (un mois de trithérapie).

Dans ce cas, il faut se rendre aux urgences d'un hôpital, si possible dans les 4 heures et, au plus tard, dans les 48 heures.



Sida Info Service
0 800 840 800
24h/24, confidentiel, anonyme et gratuit
www.sida-info-service.org

La transmission

Le VIH se transmet principalement lors de rapports sexuels non protégés. La moitié des nouveaux cas de sida se produit chez des personnes ayant été contaminées par des rapports hétérosexuels.

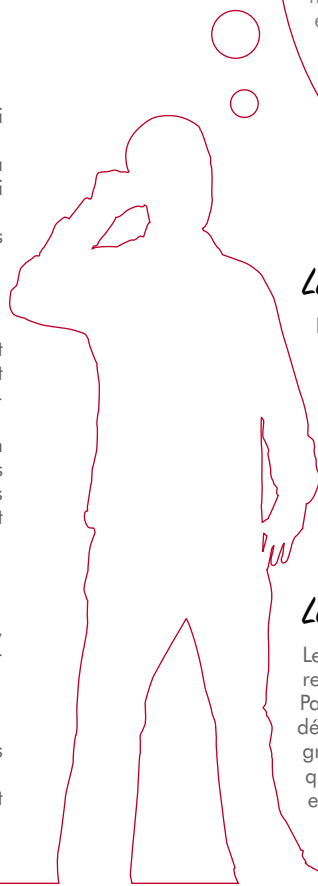
Le VIH peut aussi se transmettre par une piqûre avec une seringue ayant contenu du sang contaminé, ou de la mère à l'enfant (pendant la grossesse, l'accouchement ou l'allaitement).

Il est possible de réduire considérablement le risque de transmission du virus de la mère à l'enfant grâce à un traitement.

Le dépistage

Les techniques classiques de dépistage consistent à rechercher les anticorps anti-VIH.

Partout en France, il est possible de faire un test de dépistage dans les centres de dépistage anonyme et gratuit (CDAG), quelle que soit l'importance du risque pris et son ancienneté (coordonnées des CDAG en appelant Sida Info Service ou sur le site d'Arcat www.arcat-sante.org).



Adultes et enfants vivant avec le VIH/sida Estimations fin 2004 : 40 millions

Afrique du Nord et Moyen Orient	470 000 - 730 000
Afrique subsaharienne	25 - 28,2 millions
Amérique latine	1,3 - 1,9 millions
Amérique du Nord	790 000 - 1,2 millions
Asie de l'Est et Pacifique	700 000 - 1,3 millions
Asie du Sud et du Sud-Est	4,6 - 8,2 millions
Australie et N ^o Zélande	12 000 - 18 000
Caraïbes	350 000 - 590 000
Europe occidentale	520 000 - 680 000
Europe orientale et Asie centrale	1,2 - 1,8 millions



L'épidémie dans le monde

En 2004 : 5 millions de personnes ont été contaminées par le virus (environ 5 000 en France) ; 3 millions de personnes sont décédées du sida ; plus de 95 % des personnes atteintes vivent dans les pays en voie de développement et très peu bénéficient de traitements.

Permettre à chacun de se protéger contre le virus et rendre accessibles à tous les traitements sont deux des plus grands défis que l'humanité doit relever aujourd'hui.

Les autres infections sexuellement transmissibles

En dehors de l'infection par le VIH et des hépatites B et C, la plupart des IST, si elles sont prises à temps et bien traitées, guérissent parfaitement.

Infections sexuellement transmissibles (IST) les plus fréquentes

INFECTION (germe en cause)	SYMPTÔMES POSSIBLES	COMPLICATIONS GRAVES (en l'absence de traitement)
BLENNORAGIE (gonocoque) « chaude-pisse »	Brûlures mictionnelles, écoulement par la verge, le vagin ou l'anus, fièvre, douleurs pelviennes.	Stérilité, grossesse extra-utérine. Atteinte du nouveau-né.*
CHLAMYDIOSE (Chlamydia trachomatis)	Souvent aucun signe sinon brûlures, écoulement par la verge, le vagin ou l'anus, fièvre, douleurs pelviennes.	Stérilité, grossesse extra-utérine. Atteinte du nouveau-né.*
CONDYLOMES (Papilloma virus) « crêtes-de-coq »	Verrues sur les organes génitaux ou l'anus.	Cancer du col de l'utérus. Atteinte du nouveau-né.*
HEPATITE B (VHB)	Fièvre, jaunisse.	Cirrhose, cancer du foie. Atteinte du nouveau-né.*
HERPES GENITAL (Herpes virus simplex de type 2)	Petits boutons douloureux sur les organes génitaux, l'anus ou la bouche.	Petits boutons douloureux sur les organes génitaux, l'anus ou la bouche. Atteinte du nouveau-né.*
MYCOPLASMES (Trichomonas)	Écoulement par la verge, l'anus ou le vagin, brûlures, démangeaisons.	—
SYPHILIS (Tréponème pâle)	Chancre, éruptions sans démangeaisons sur la peau et les muqueuses.	Atteinte neurologiques, vasculaires et articulaires. Atteinte du nouveau-né.*

* Si la mère est infectée.

L'annonce de la séropositivité

Au moment de l'annonce de la séropositivité, il est naturel que les personnes rencontrent des difficultés psychologiques. L'annonce d'une maladie grave peut entraîner un état dépressif et un repli sur soi. Dans l'immense majorité des cas, la situation s'améliore en quelques mois.

Vivre avec le VIH

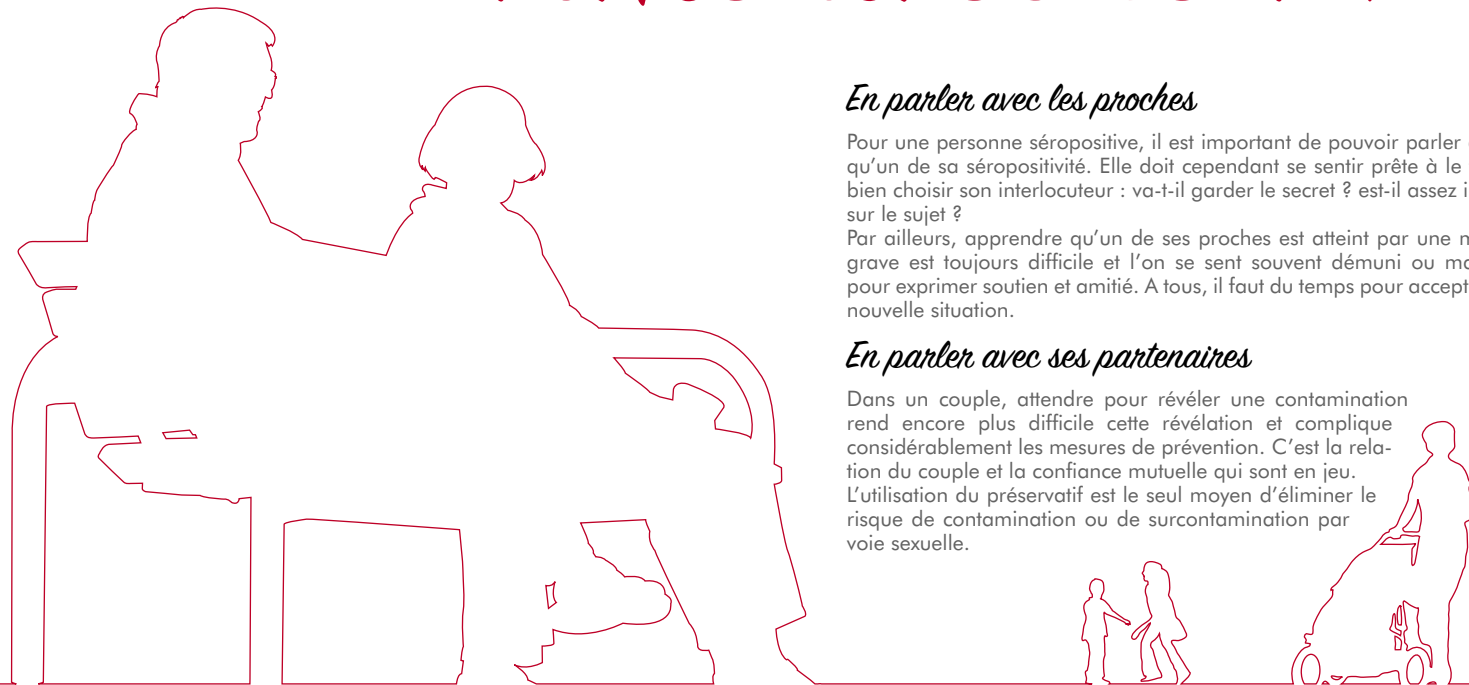
En parler avec les proches

Pour une personne séropositive, il est important de pouvoir parler à quelqu'un de sa séropositivité. Elle doit cependant se sentir prête à le faire et bien choisir son interlocuteur : va-t-il garder le secret ? est-il assez informé sur le sujet ?

Par ailleurs, apprendre qu'un de ses proches est atteint par une maladie grave est toujours difficile et l'on se sent souvent démuné ou maladroit pour exprimer soutien et amitié. A tous, il faut du temps pour accepter cette nouvelle situation.

En parler avec ses partenaires

Dans un couple, attendre pour révéler une contamination rend encore plus difficile cette révélation et complique considérablement les mesures de prévention. C'est la relation du couple et la confiance mutuelle qui sont en jeu. L'utilisation du préservatif est le seul moyen d'éliminer le risque de contamination ou de surcontamination par voie sexuelle.



Les traitements

Les multithérapies (trithérapies ou associations de plus de trois traitements antirétroviraux et antiprotéases) ont pour objectifs d'abaisser au maximum la quantité de virus dans le sang, de restaurer ou de maintenir la fonction immunitaire et de prévenir les résistances au virus. Ils permettent une vie professionnelle normale pour la plupart des personnes atteintes mais ils doivent être pris à vie.

Ces traitements présentent, notamment en début de traitement, de nombreux effets secondaires (fatigue, maux de tête, nausées, diarrhées, fièvre, plaques rouges sur la peau...). Ils peuvent aussi entraîner une mauvaise répartition des graisses du corps (lipodystrophie) avec une prise de graisse sur le ventre, la nuque ou les seins et un amaigrissement du visage, des membres ou des fesses. On voit aussi des problèmes liés à l'augmentation des graisses dans le sang (cholestérol, triglycérides) ou à une mauvaise assimilation du sucre.

Les maladies opportunistes

Les maladies opportunistes sont des maladies qui profitent de l'affaiblissement du système immunitaire pour se développer. Elles peuvent être dues à des germes de rencontre (tuberculose), ou être provoquées par des germes ou des parasites déjà présents dans l'organisme (toxoplasmose, pneumocystose), mais n'entraînant pas de maladies chez les personnes qui ont un bon système immunitaire.

Les maladies opportunistes touchent essentiellement les poumons, le cerveau, les yeux et le tube digestif. Les plus fréquentes sont :

- la pneumocystose (infection pulmonaire) ;
- les candidoses œsophagiennes (infections de l'œsophage dues à un champignon) ;
- la toxoplasmose (infection qui peut entraîner des abcès du cerveau) ;
- la tuberculose ;
- les lymphomes (cancers) ;
- le sarcome de Kaposi ;
- les infections à CMV (infections de l'œil).

Les traitements antirétroviraux, en préservant le système immunitaire, permettent de lutter contre la survenue de maladies opportunistes. Si malgré cela l'immunité diminue, il est possible, par un traitement préventif, de prévenir certaines de ces maladies.



Sida et monde du travail

Travailler ensemble

Travailler en entreprise avec des personnes atteintes par le VIH ne présente aucun risque de contamination lors de l'utilisation commune des toilettes, des douches, du restaurant d'entreprise, du téléphone. De même que les baisers et les poignées de mains ne présentent aucun risque de transmission du virus du sida.

Parler de sa maladie à ses collègues de travail doit être possible pour celui qui le souhaite. Cette preuve de confiance peut permettre aux collègues de manifester leur solidarité.

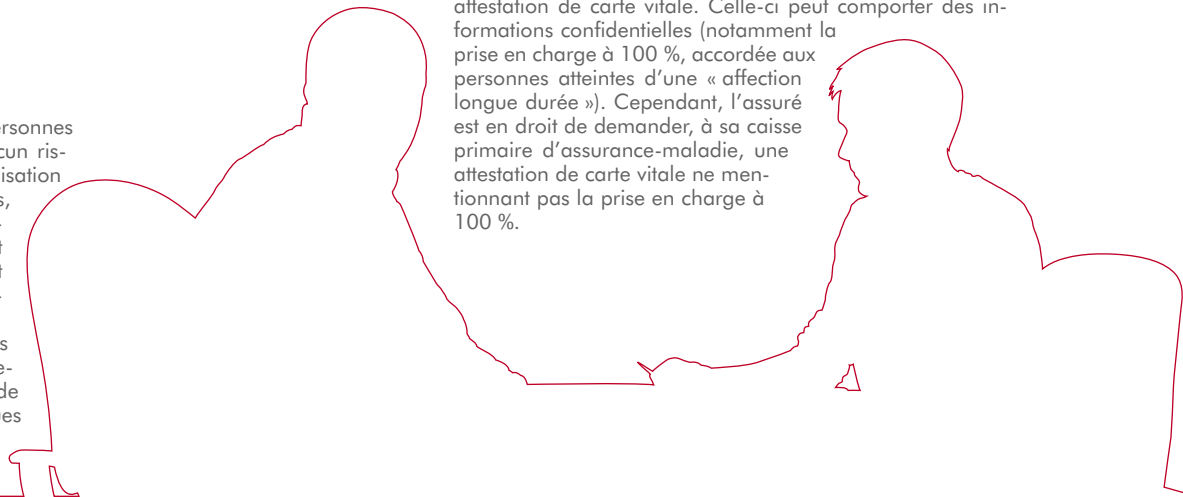
L'entretien d'embauche

Lors d'un entretien d'embauche, un demandeur d'emploi n'a pas à parler de sa séropositivité (loi n° 90-602). L'employeur ne peut qu'exiger des documents ayant un lien direct avec l'emploi postulé, susceptibles de lui permettre d'apprécier les qualités professionnelles de la personne.

Un employeur ne peut refuser de recruter un candidat en raison de sa maladie, sauf si ce refus est fondé sur une inaptitude physique constatée par le médecin du travail (loi n° 90-602 du 12 juillet 1990, art. L 122-45 du Code du travail). Les discriminations à l'embauche sont réprimées pénalement.

De même, pour la fonction publique, la séropositivité ne peut justifier une décision de refus d'admission à concourir, de recrutement ou de titularisation (circulaires du 6 juillet 1989 et du 5 mars 1990).

Lors de l'embauche, l'employeur demande parfois au salarié son attestation de carte vitale. Celle-ci peut comporter des informations confidentielles (notamment la prise en charge à 100 %, accordée aux personnes atteintes d'une « affection longue durée »). Cependant, l'assuré est en droit de demander, à sa caisse primaire d'assurance-maladie, une attestation de carte vitale ne mentionnant pas la prise en charge à 100 %.



Le rôle du médecin du travail

Révéler sa séropositivité au médecin du travail n'est pas obligatoire mais peut aider à la prise en compte des difficultés du salarié. Soumis au secret professionnel, le médecin, comme l'infirmier, ne peut en aucun cas transmettre d'informations confidentielles, y compris à l'employeur.

Les visites médicales ont pour but de savoir si la personne est apte à occuper son poste de travail. Le médecin du travail remplit une fiche qui mentionne uniquement l'aptitude totale, partielle ou l'inaptitude au poste. Cette fiche ne comporte aucun renseignement confidentiel comme la nature ou l'origine de l'inaptitude. La quasi-totalité des postes de travail peuvent être tenus par des salariés séropositifs sans risque pour leur santé ou celle de leurs collègues.

Le Code de la santé publique impose la vaccination par le BCG pour certains postes (travail en milieu hospitalier, restauration...). Depuis le décret n° 96-775 du 5 septembre 1996, les personnes présentant une contre-indication à ce vaccin sont dispensées de cette obligation sur présentation d'un certificat médical.

Questionnaires de santé et mutuelles

Lorsqu'une entreprise souscrit un contrat de groupe, les salariés peuvent avoir à répondre à un questionnaire de santé. Ces informations sont soumises aux principes de confidentialité. Le questionnaire rempli par l'assuré doit être directement transmis au médecin de la société d'assurance tenu au secret médical. L'employeur et le service du personnel de l'entreprise ne peuvent prétendre avoir accès aux informations de ce type de questionnaires. Cependant, il est important d'être vigilant et de veiller à ce que ces principes soient toujours appliqués. Une mutuelle collective liée à un employeur ne peut refuser nominativement une personne.

Missions ou postes à l'étranger

Les personnes atteintes par le VIH doivent savoir que pour certains déplacements et postes à l'étranger, le vaccin contre la fièvre jaune, qui peut être exigé, est contre-indiqué en cas de déficit immunitaire important. Par ailleurs, certains pays appliquent des restrictions à l'immigration ou au séjour des étrangers atteints par le VIH (exigence d'un certificat ou d'un test de dépistage). Il est possible de se renseigner auprès de l'ambassade ou du consulat du pays ou en appelant Sida Info Droit.

En France, un pharmacien ne peut fournir en une seule fois qu'une quantité de médicaments équivalente à un mois de traitement. Pour des séjours à l'étranger plus longs, les caisses d'assurance-maladie acceptent de prendre en charge un traitement de plus d'un mois. Sur l'ordonnance, le médecin doit indiquer « Départ à l'étranger ». Avant l'achat des médicaments, il faut présenter cette ordonnance au centre d'assurance-maladie qui donnera son accord écrit. Il est recommandé d'emporter aussi un original de l'ordonnance.



Les aménagements de poste

Pendant un arrêt maladie, le salarié ou le médecin traitant, peut demander une visite de pré-reprise au médecin du travail. Cette visite permet au besoin d'envisager un aménagement de poste, un temps partiel, une mutation, voire un reclassement professionnel.

Un mi-temps thérapeutique (ou plus exactement le temps partiel à caractère thérapeutique) peut être mis en place à l'initiative du médecin traitant ou du médecin du travail, après accord du médecin de la Sécurité sociale et, en dernier recours, de l'employeur qui, en cas de refus, doit le motiver. Le mi-temps thérapeutique est souvent limité à une année car il est destiné à permettre une reprise progressive de l'activité professionnelle. Les indemnités journalières versées par la Sécurité sociale complètent alors le salaire versé par l'employeur. Ce temps partiel doit donc être justifié médicalement et peut être remis en cause par une amélioration de l'état de santé.

L'allocation adulte handicapé

Une maladie grave, des traitements lourds, peuvent rendre difficile une activité professionnelle. Lorsque les personnes sont sans ressources, ou avec peu de ressources, et ne peuvent trouver un emploi du fait de leur maladie, il est possible de demander à bénéficier de l'allocation adulte handicapé (AAH).

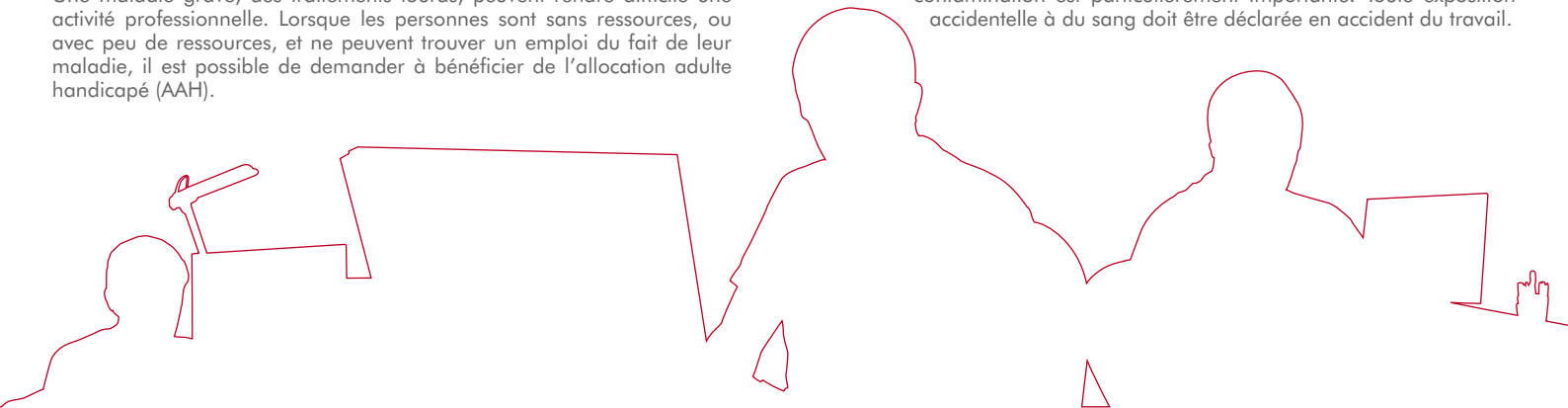
Depuis 1999, on peut demander à la fois l'AAH et la reconnaissance de la qualité de « travailleur handicapé » (RQTH) qui facilite l'accès à des formations et à certains emplois.

La procédure de la demande de l'allocation adulte handicapé est complexe. Il est souhaitable de constituer le dossier avec un professionnel du travail social, habitué à ce type de procédures (travailleurs sociaux des mairies, des associations ou des hôpitaux).

Accidents exposant au sang

Les professionnels de santé, les personnes collectant des déchets, peuvent se trouver exposés à du sang. L'employeur est responsable des mesures de prévention à appliquer. Pour ces professionnels, les recommandations sont précises.

Les personnes ayant été exposées à du sang doivent se rendre aux urgences d'un hôpital, si possible dans les 4 heures et, au plus tard, dans les 48 heures. Un traitement préventif est prescrit lorsque la présomption de risque de contamination est particulièrement importante. Toute exposition accidentelle à du sang doit être déclarée en accident du travail.



Pour en savoir plus

Permanences téléphoniques nationales

Sida Info Service : 0 800 840 800*
7 jours sur 7, 24 h sur 24

Sida Info Droit : 0 810 636 636
(coût d'un appel local)
Mardi, mercredi et jeudi de 16 h à 20 h, vendredi de 14 h à 18 h

Hépatites Info Service : 0 800 845 800*
7 jours sur 7, de 9 h à 23 h

Drogues, alcool, tabac info service : 0 800 23 13 13*
Pour les portables : 01 70 23 13 13
(appel non surtaxé).

Fil santé jeunes : 0 800 235 236*
Excellent service d'écoute
et de conseil pour les jeunes
7 jours sur 7, de 8 h à 24 h

* Appel confidentiel et gratuit à partir d'un poste fixe.

Sites Internet

Arcat :
www.arcat-sante.org
Informations sur le sida, les hépatites,
les essais de médicaments, accès aux publications, adresses utiles.

Act Up-Paris :
www.actupparis.org
Informations sur droits sociaux, les traitements.

Aides :
www.aides.org
Informations sur le VIH, la prévention, les traitements.

Associations françaises de lutte contre le sida :
www.vih.org

Centres de dépistage anonyme et gratuit (sida, hépatites) :
www.sida-info-service.org
Rubrique s'orienter puis Centres de dépistage.

Crips :
www.lecrips.net
Centres régionaux d'information et de prévention du sida.

Hépatite et pas toi :
www.chez.com/hepatite
Informations médicales, sociales et juridiques sur les hépatites.

Onusida :
www.unaids.org
Données épidémiologiques mondiales.

Sida Info Service :
www.sida-info-service.org
Informations, orientations, questions-réponses,
chat, forum sur le sida, les hépatites, les IST, la sexualité.



www.arcat-sante.org

© Arcat
94-102 rue de Buzenval
75020 Paris
Tél. : 01 44 93 29 29

Coordination de la rédaction :
Sylvie Cohen

Création graphique et diffusion :
www.presscode.fr
Tél. : 04 96 11 05 89

Achevé d'imprimer
en novembre 2005
Imprimerie Nouvelle (45800 - Orléans)
ISBN : 2-910958- 19-1
Dépôt légal : novembre 2005

Brochure réalisée avec le soutien financier
d'Axa Atout Cœur.



Les personnes vivant avec le VIH sont, pour la plupart, insérées en milieu professionnel. Cependant, comme toutes personnes atteintes de maladie grave et chronique, elles peuvent être confrontées à des difficultés liées à la nécessité de devoir prendre un traitement sur un lieu de travail, voire à un besoin d'adaptation de leur poste. Aujourd'hui les traitements s'améliorent mais qu'en est-il de la solidarité ?

Développer l'information dans les milieux professionnels, dialoguer, communiquer, reste le moyen le plus sûr de lutter contre l'exclusion et contre la discrimination.

